



reconnue d'utilité publique
par décret du 13 mai 1998.

Versailles, le 15 juin 2017

Monsieur Serge MORVAN
Préfet des Yvelines
1 rue Jean Houdon
78010 Versailles Cedex

Lettre R/AR

Objet : Bio-Yvelines-Services
Plate-forme de compostage de déchets
Lieu-dit Le Crapaud - 78870 – Bailly

Monsieur le Préfet,

Par votre arrêté du 24 novembre 2014, vous avez autorisé l'exploitation, en site triplement classé de la Plaine de Versailles, d'une plate-forme de compostage de déchets verts, classée ICPE, par la société Bio-Yvelines-Services.

Malgré nos démonstrations lors de l'enquête publique, vous avez jugé que la procédure « d'enregistrement » était suffisante alors que nous demandions une procédure d'autorisation – il faudra donc contrôler que la quantité de matières traitées est inférieure à 50t/j.

Vous avez toutefois assorti votre autorisation de « Prescriptions particulières » concernant :

- Les matières admises dans l'établissement,
- La collecte et les rejets des effluents aqueux,
 - o Types d'effluents
 - o Collecte et rejet des effluents
 - o Bassins de rétention
- La réalisation d'études :
 - o Etudes de perception olfactives
 - o Etudes technico-économique.

Nous n'avons eu aucune information sur ces points de la part de la préfecture ou de la DRIEE depuis la mise en service de la plate-forme en 2016.

20, rue Mansart
78000 VERSAILLES
Tél. : 01 39 54 75 80
Fax. : 01 39 54 61 66
yvelines.environnement@orange.fr

N° Siret 400 047 882 00016
Code APE : 9104Z



YVELINES
ENVIRONNEMENT

reconnue d'utilité publique
par décret du 13 mai 1998.

Or nous avons été informés par l'Association pour la Protection de l'Environnement de Bailly et Noisy-le-Roi, membre d'Yvelines Environnement, que des odeurs nauséabondes proviennent de la plate-forme.

C'est donc dans ce contexte d'une installation ICPE, en site triplement classé, soumise à des contraintes que vous lui avez imposées, qui émet des « effluves » inquiétantes, que l'assemblée générale d'Yvelines Environnement, réunie le 10 juin, a voté à l'unanimité des membres présents et représentés, une résolution demandant la constitution, par un arrêté préfectoral, d'une Commission de Suivi de Site (CSS) pour cette plate-forme de compostage.

Nous vous remercions de la bienveillante attention avec laquelle vous voudrez bien examiner notre demande et de la suite favorable que vous voudrez bien lui donner.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de notre considération.

La Présidente,

Christine-Françoise Jeanneret

20, rue Mansart
78000 VERSAILLES
Tél. : 01 39 54 75 80
Fax. : 01 39 54 61 66
yvelines.environnement@orange.fr

N° Siret 400 047 882 00016
Code APE : 9104Z